

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: 5517 700 Fax: 5511299

website : [www.africa-union.org](http://www.africa-union.org)

DIVISION OF COMMUNICATION AND INFORMATION

## COMMUNIQUE DE PRESSE N° 24

### RENCONTRE ENTRE L'UNION AFRICAINE ET L'UNION EUROPEENNE A ADDIS ABEBA AUTOUR DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE ET DU PLAN D'ACTION CONJOINTS ADOPTES A L'ISSUE DU SOMMET DE LISBONNE DE 2007

**Addis Abéba- 7 février 2008-** Une réunion conjointe entre l'Union Africaine et l'Union Européenne, la première après le Sommet de Lisbonne, s'est tenue le 04



février 2008 au siège de l'Union Africaine, à Addis Abéba, Ethiopie en vue d'échanger les points de vues sur les visions sur la voie à suivre concernant la mise en œuvre de la Stratégie conjointe et du Plan d'Action adoptés à l'issue du Sommet de Lisbonne de 2007.

Les deux parties ont, lors de la réunion, présenté leurs visions concernant la mise en œuvre de la Stratégie

Conjointe et son premier Plan d'Action. Elles ont également convenu de s'informer mutuellement sur les résultats des consultations internes. Elles ont, en outre, souligné la nécessité d'impliquer étroitement les Etats - Membres dans le processus de mise en œuvre afin qu'ils soumettent des résultats préliminaires rapides et concrets.

Pour faciliter et promouvoir un partenariat élargi et participatif à dimension humaine, les deux parties ont convenu de développer une stratégie de communication pour chaque partenariat afin d'informer, de soutenir les acteurs non gouvernementaux et de générer les conditions leur permettant d'être les éléments clefs garantissant la mise en œuvre de la Stratégie Conjointe.

La Présidence Européenne a annoncé, à cette occasion, que la prochaine réunion de la Troïka Ministérielle aura lieu le 28 avril 2008 au Luxembourg. Dans

le cadre de cette réunion, les deux parties ont convenu de présenter conjointement une proposition sur la structure, le mécanisme et la méthodologie de mise en œuvre du Plan ainsi qu'un canevas à caractère indicatif relatif à l'exécution des activités identifiées dans le Plan d'Action et les premiers résultats obtenus dans le cadre des partenariats.

Les deux parties ont aussi convenu que la mise en place de l'architecture devrait obéir aux principes du sommet de Lisbonne. Les groupes conjoints d'experts, adopté dans le Plan d'Action, devrait discuter et se mettre d'accord rapidement sur une méthode de travail (Composition, fréquence et lieu des réunions, coordination avec les autres acteurs, présidence et secrétariat etc.) Par ailleurs, et partant des actions prioritaires figurant sous chaque partenariat, les groupes d'experts, devraient transmettre leur programme de travail, leur feuille de route, les mécanismes de financement ainsi que leurs productions, dans les meilleurs délais.

Prenant en compte toutes les propositions formulées, un plan indicatif couvrant les mois de mars et d'avril a été adopté. A la fin de cette période, les deux parties se rencontreront à nouveau afin de faire le point sur les progrès réalisés lors des réunions et sur l'avancement du travail accompli par les groupes conjoints d'experts, en prévision de la Réunion de la Troïka Ministérielle.

Rappelons que le Premier Plan d'Action pour la mise en oeuvre du nouveau Partenariat Stratégique Afrique – Union Européenne pour la période 2008 – 2010, compte huit (8) actions prioritaires. Elles ont toutes un impact positif sur la vie quotidienne des Africains et des Européens. Les partenariats et les actions prioritaires qui ont été adoptés sont les suivants :

1. Partenariat Afrique – Union dans le domaine de la Paix et de la Sécurité;
2. Partenariat Afrique – Union Européenne dans le domaine de la gouvernance démocratique et les droits de l'homme,
3. Partenariat Afrique – Union Européenne dans le domaine du commerce et l'Intégration régionale;
4. Partenariat Afrique – Union Européenne dans le cadre de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement;
5. Partenariat Afrique – Union Européenne dans le domaine de l'énergie;
6. Partenariat Afrique – Union Européenne dans le domaine du changement climatique;
7. Partenariat Afrique – Union Européenne dans le domaine de la migration, de la mobilité et de l'emploi;
8. Partenariat Afrique – Union Européenne dans le domaine de la science, de la société de l'information et de l'espace.